

RAPPORT D'ESSAI N°23FPP009211

RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

| | | |
|--|--|---|
| Client : AUDIT ABD Romuald CANNAVO 43 rue Dulong 75017 PARIS | Référence FlashLab : 23FPP009211 Référence client : 23/ABD/13329/ROC Adresse du site : Paris 220, Boulevard de la VILETTE 75019 PARIS Section cadastrale AA, Parcelle(s) n° 133 | Date de réception : 13/06/2023 Edition du rapport : 16/06/2023 à 12:50 |
|--|--|---|

| Phase analysée | Description microscopique MOLP | Préparation | | Analyse | | | Résultat |
|--|---------------------------------------|-------------|-----------------------|---------|---------|-------------|--|
| | | Nb | Traitement | Nb | Méthode | Analyste | |
| Référence échantillon FlashLab : 23FPP009211-001 Référence échantillon client : 23/ABD/13329/ROC/M001-M001-P001 - Flocages sur conduit de ventilation Localisation : Sous-Sol - 1 - Zone stockage # Observation(s) : | | | | | | | |
| # Matériau non compact | # Fibres de verre, Matériau granuleux | #2 | N/A | #2 | # MOLP | jnkouangang | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |
| Référence échantillon FlashLab : 23FPP009211-002 Référence échantillon client : 23/ABD/13329/ROC/M002-M002-P002 - Panneaux collés ou vissés Localisation : Sous-Sol - 1 - Zone stockage # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés. | | | | | | | |
| # Ciment sur bois, Peinture sur bois, Indissociables | N/A | #1 | # Acide chlorhydrique | #2 | # META | hloizeau | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |
| # Peinture sur bois, Ciment sur bois, Indissociables | N/A | #1 | # Chloroforme | #2 | # META | hloizeau | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |
| Référence échantillon FlashLab : 23FPP009211-003 Référence échantillon client : 23/ABD/13329/ROC/M003-M003-P003 - Enduits projetés Localisation : Sous-Sol - 1 - Zone stockage # Observation(s) : | | | | | | | |
| # Enduit | N/A | #1 | # Acide chlorhydrique | #2 | # META | hloizeau | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

| | | |
|--|---|---|
| Client : AUDIT ABD Romuald CANNAVO 43 rue Dulong 75017 PARIS | Référence FlashLab : 23FPP009211 Référence client : 23/ABD/13329/ROC Adresse du site : Paris 220, Boulevard de la VILETTE 75019 PARIS Section cadastrale AA, Parcelle(s) n° 133 | Date de réception : 13/06/2023 Edition du rapport : 16/06/2023 à 12:50 |
|--|---|---|

| Phase analysée | Description microscopique MOLP | Préparation | | Analyse | | | Résultat |
|---|---------------------------------------|-------------|-----------------------|---------|---------|-------------|--|
| | | Nb | Traitement | Nb | Méthode | Analyste | |
| Référence échantillon FlashLab : 23FPP009211-004 Référence échantillon client : 23/ABD/13329/ROC/M004-M004-P004 - Enduits projetés Localisation : Sous-Sol - 1 - Zone stockage # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés. | | | | | | | |
| # Enduit, Peinture, Indissociables | N/A | #1 | # Acide chlorhydrique | #2 | # META | hloizeau | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |
| # Peinture, Enduit, Indissociables | N/A | #1 | # Chloroforme | #2 | # META | hloizeau | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |
| Référence échantillon FlashLab : 23FPP009211-005 Référence échantillon client : 23/ABD/13329/ROC/M005-M005-P005 - Flocages sur gaine de ventilation Localisation : Sous-Sol - 1 - Local CTA # Observation(s) : | | | | | | | |
| # Matériau non compact | # Fibres de verre, Matériau granuleux | #2 | N/A | #2 | # MOLP | jnkouangang | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |
| Référence échantillon FlashLab : 23FPP009211-006 Référence échantillon client : 23/ABD/13329/ROC/M006-M006-P006 - Calorifugeages Localisation : Sous-Sol - 1 - Local CPCU # Observation(s) : | | | | | | | |
| # Laine de verre | # Fibres de verre | #2 | N/A | #2 | # MOLP | jnkouangang | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |
| Référence échantillon FlashLab : 23FPP009211-007 Référence échantillon client : 23/ABD/13329/ROC/M007-M007-P007 - Faux plafonds Localisation : Rez de chaussée - Zone de vente # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés. | | | | | | | |
| # Enduit, Plaque semi dure, Indissociables | N/A | #1 | # Acide chlorhydrique | #2 | # META | hloizeau | # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ** |

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Cliant : AUDIT ABD
Romuald CANNAVO
43 rue Dulong
75017 PARIS

Référence FlashLab : 23FPP009211
Référence client : 23/ABD/13329/ROC
Adresse du site : Paris 220, Boulevard de la VILETTE 75019 PARIS Section cadastrale AA,
Parcelle(s) n° 133

Date de réception : 13/06/2023
Edition du rapport : 16/06/2023 à 12:50

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.

Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : HARKATI Sabah
CheffeDEquipe



N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).